

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil treize, le douze décembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 décembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C) , Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F, Lacouturière B, Lissandre A , Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : De Lagausie C,

Suppléants non votants : Cluzel M, Kocir C, Maunoury F, Riboulet J,

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

**5) Maison de Santé Pluridisciplinaire des Portes de Vassivière, antenne
d'Eymoutiers
Emprunt pour l'acquisition du bâtiment**

Monsieur le Président indique que pour financer l'acquisition de l'actuel maison médicale, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 200 000,00 € (deux cent mille euros), sur une durée de 15 ans

Plusieurs propositions émanant d'organismes bancaires ont été reçues, sur cette base :

Montant : 200 000 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité de remboursement : annuelle

Taux : fixe.

Voici les trois propositions reçues :

- Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin. Taux de 3.90%
- Crédit Mutuel de Loire Atlantique et de Centre Ouest. Taux de 4.02%
- du Crédit Agricole du Centre Ouest, pour un taux de 3.83 %.

A l'analyse, il s'avère que l'offre mieux-disante est celle du Crédit Agricole du Centre Ouest, pour un taux de 3.83 % (charge de remboursement de 17 675.19€/an)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer le contrat de prêt correspondant à la proposition du Crédit Agricole du Centre Ouest, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.**

**Fait à Eymoutiers
Le 18 décembre 2013
Le Président**